



Contact : 01 47 62 73 79
communication@cgpme.fr
www.cgpme.fr

Communiqué de presse

12/02/2010

Mesures en faveur du crédit de trésorerie aux entreprises : les banques réagissent par l'annonce de mesures concrètes

Depuis plus d'un an, la CGPME alerte les pouvoirs publics et la place bancaire sur les dangers d'un durcissement de l'accès au crédit pour les PME. Des mesures concrètes en faveur des TPE, et notamment du crédit court terme, étaient plus que jamais nécessaires afin d'amorcer la reprise de l'économie.

La CGPME accueille donc favorablement l'octroi par BNP Paribas d'une enveloppe de 7 milliards d'euros en faveur des TPE/PME pour de nouveaux crédits d'investissement au titre de 2010.

De même, la mise à disposition déjà annoncée de crédits de trésorerie pour un montant unitaire maximum de 25 000 euros pour les TPE sous un délai de huit jours ouvrés répond à une demande récurrente de la Confédération. Cette bouffée d'oxygène était bien souvent l'ultime chaînon manquant pour affronter des retards de paiement liés au crédit interentreprise.

Toutefois, la CGPME demande à ce qu'aucune garantie autre que celle d'OSEO ne soit imposée à l'entreprise. Toute garantie personnelle du chef d'entreprise est ainsi à exclure.

Par ailleurs, la vigilance sera de mise sur les encours effectivement octroyés pour les crédits d'investissement.